

LES DEPARTEMENTS NE SONT PAS DES « DENTS CARIEES » !

La fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE s'insurge contre les propos de Monsieur Vallini indiquant que le gouvernement projette de dévitaliser les départements.

Par ce procédé, et à travers la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le gouvernement entend priver petit à petit les départements de leurs compétences, jusqu'à les rendre inutiles et provoquer leur disparition.

Le projet de loi prévoit les transferts de compétences suivantes :

- transferts aux régions : transports scolaires, routes et collèges ;
- transfert de l'action sociale, du tourisme et des installations sportives aux métropoles.*

Il prévoit également :

- L'impossibilité pour les départements d'apporter des aides directes aux entreprises ;
- La mise sous tutelle des régions de la compétence tourisme.

D'ores et déjà, le projet de loi prévoit donc de priver les départements de la plupart de leurs compétences clés. Il s'agit d'une manipulation législative qui a pour objet d'éviter une modification de la constitution, indispensable pour supprimer une collectivité territoriale.

FORCE OUVRIERE dénonce à la fois le procédé et son contenu !

Les centaines de milliers d'agents territoriaux des départements vont subir cette loi et être transférés, qui à la région (quelle région ?) qui aux métropoles, sans avoir leur mot à dire. Ils ne sont ni plus ni moins considérés que comme des biens appartenant aux collectivités.

On nous assure que le service public n'en pâtira pas et que les compétences seront toujours exercées au profit des habitants. Comment croire de telles affirmations alors qu'il est prévu de diminuer fortement les dépenses des collectivités à travers les mutualisations de services ? Comment faire confiance à ceux qui nous disent que tout va bien se passer alors que les dotations vont diminuer de 11 milliards d'euros ?

Pour Force Ouvrière, les fonctionnaires et agents territoriaux n'appartiennent pas aux collectivités, ils sont partie intégrante de la République et du service public et c'est pourquoi la Fédération FORCE OUVRIERE condamne sans appel le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 19 juin 2014.

* la loi définit une liste de 7 compétences transférables, à défaut d'accord sur le transfert de 3 de ces 7 compétences avant le 1^{er} janvier 2017, les 7 sont transférées à la métropole.